



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 08 mai 2023

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le président, 68 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

M. Vincent Aeby, M. Jean-Philippe Barbey, Mme Caroline Brennecke, M. Olivier Buche, Mme Julie Clerc, M. Jean-Pierre Delessert, M. Philippe Doffey, M. Kilian Duggan, Mme Carol Gay-Hirt, Mme Paola Juan, M. Jean-Samuel Leuba, Mme Catherine Perrottet, M. Jean-Marc Pilloud, Mme Kristin Rossier Buri, M. Baptiste Savoy, M. Rémy Sulzer.

Absent :

M. Hugo Barbey.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Suite à une démission reçue après l'envoi de l'ordre du jour, le Conseil doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller. Cet objet devient le point 1 de l'ordre du jour. La numérotation est ainsi décalée. Par ailleurs, le Conseiller démissionnaire étant membre du Conseil Intercommunal de l'APOL, il faut élire un remplaçant, ce qui fera l'objet d'un nouveau point à l'ordre de jour, le numéro 9 ; les communications municipales devenant le n° 10 et les divers le n° 11.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un Conseiller communal

Le 28 avril, le président a reçu le courrier de démission de M. Vincent Hofer, dont il fait lecture.

Au nom du Conseil, il remercie M. Hofer pour son implication au service de notre commune.

Le premier vient-ensuite du groupe IVL est M. Antoine Blondel, qu'il appelle devant l'Assemblée.

Le président fait lecture de la promesse que M. Blondel solennise.

Le Conseil prend acte du serment et félicite le nouveau Conseiller qui se présente brièvement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le président informe que **MM. Vincent Arlettaz et Maximilien Westphal** ont signalé des « coquilles », qui seront corrigées. Sur le fond, M. Arlettaz relève qu'à la page 6 du procès-verbal, il faut préciser que la dernière intervention du président de la commission sur la vidéosurveillance a été faite « à titre personnel », puisque la commission n'en avait pas discuté. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communication du Bureau du Conseil communal

Le président remercie et félicite les Conseillers impliqués dans la traditionnelle Revue du FC Lutry, que ce soit sur scène ou dans l'arrière-salle.

Représentations

Le **28 mars**, le président a assisté au rapport annuel du SDIS, une cérémonie qui a permis la mise en place du nouveau Conseil intercommunal de l'Association intercommunale et l'élection du représentant du Conseil, M. Philippe Sandoz qu'il félicite.

Le **4 avril**, le président a assisté à la 13ème séance du Réseau Jeunesse.

Le **24 avril** il a été invité à participer à la cérémonie du Tricentenaire de la mort du Major Davel.

Le **5 mai**, il a assisté à la soirée de la Visite du Domaine forestier communal, sur invitation de la présidente de la commission de Gestion.

Correspondance

Le **26 avril**, le président a reçu le courrier de la Conseillère Clerc l'informant sa démission de la commission consultative en matière d'urbanisme, pour des raisons professionnelles et personnelles. Il remercie la Conseillère Clerc pour son implication passée dans cette commission et rappelle que le Conseil élira ce soir son remplaçant.

Le **26 avril**, le président a reçu un courriel de Mme Isabelle Horner l'informant d'un courrier adressé à M. le Syndic relatif à l'initiative « Commune OuVerte », engageant les communes à plus de biodiversité avec un accompagnement gratuit par Pro Natura, dont il fait lecture. Par ailleurs, le courriel de Mme Horner fait écho au postulat déposé par M. Ludovic Paschoud en mai 2022, qui demandait que des ateliers de cuisine soient proposés aux enfants de Lutry après l'école : Mme Horner mentionne que de tels ateliers sont d'actualité depuis le mois de janvier

pour les élèves de 5-6P et que 10 élèves ont participé au premier atelier, tous très motivés et ravis.

Le **28 avril**, il a reçu une pétition de M. Jan-Olfa Strinning signée par 28 personnes proposant d'aménager une partie des cabanons Tahiti en sauna, dont il fait lecture

Ces deux courriers de citoyens concernant des objets de compétence municipale, le Conseil n'est pas amené à les traiter plus en détails à ce stade. Le président les tient néanmoins à disposition.

Votations et élections

Le président rappelle qu'il n'y a pas eu de scrutin depuis la dernière séance du Conseil ; il informe qu'un nouveau système de scanner sera utilisé lors du prochain scrutin le 18 juin. Au vu de cette première, seuls les membres du Bureau seront convoqués au dépouillement.

4. Dépôts d'éventuels postulats, motion et/ou projets de règlements.

M. Jean-François Chapuisat dépose un postulat intitulé « Le parking de la Possession au service des Lutriens, aujourd'hui et demain ».

M. Guy Minder dépose un postulat intitulé « Améliorons la sécurité des cyclistes ».

M. Charles Chevalley dépose un postulat intitulé « Pour que la commune offre un abonnement 1/2 tarif aux Lutriennes et Lutriens l'année de leurs 18 ans ».

5. Rapport annuel de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Le président rappelle que le règlement du Conseil aborde dans son article 74 les attributions de la commission des affaires régionales et intercommunales et spécifie explicitement à son 3^e alinéa :

« La Commission fait rapport au Conseil une fois par an sur l'état et sur le développement des relations régionales et intercommunales ».

Après concertation tant auprès de la Municipalité que de la présidente de la commission, il a été convenu qu'il était souhaitable de porter cet objet à l'ordre du jour, bien que cela n'ait pas été fait par le passé.

Sachant qu'il s'agit d'une première et au vu des délais courts, le président a proposé que la présidente de commission fasse un bref point de situation sans avoir à convoquer la commission.

Madame Monique Weber, présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales présente son rapport adressé préalablement aux Conseillers.

Le président ouvre la discussion.

M. Pierre Bonjour approuve les propos de la présidente de Commission et se réjouit de cet article 74 du règlement, car les relations intercommunales sont de plus en plus nombreuses et importantes. Il pense qu'il serait intéressant que la Municipalité en dresse la liste et la transmette au Conseil. Il ajoute qu'il est de la responsabilité de chacun et de la Municipalité de faire fructifier les débats qui ne sont pas strictement communaux.

M. Charles Monod indique que la Municipalité, est toujours favorable à ce que les membres du Conseil communal disposent d'une information complète sur les affaires ayant trait à la Commune, qui plus est lorsqu'une Commission communique avec les membres du cénacle duquel elle émane. Il informe que la Municipalité a pris connaissance du rapport de la présidente le 2 mai 2023.

La Municipalité pense que cette commission, constituée et permanente, peut tout à fait se convoquer de son propre chef. Par ailleurs, son interprétation de l'art. 74 al. 2 du Règlement du Conseil communal est à comprendre comme la possibilité pour l'Exécutif de solliciter cette Commission dans le cadre d'une éventuelle consultation préalable à la réalisation de projets ou études en lien avec la région ou l'intercommunalité. Ces projets ou études pouvant, dans un second temps, déboucher sur la soumission d'un préavis au Conseil communal, que cette Commission serait alors chargée d'étudier. En effet, s'agissant de la simple transmission d'informations sur l'état des relations régionales et intercommunales au Conseil communal, la Municipalité agit prioritairement par le biais du rapport de gestion ou d'éventuelles communications ponctuelles lorsque les circonstances le justifient. Utiliser la Commission comme simple relai d'information à l'Organe délibérant ne ferait, du point de vue de la Municipalité, pas sens. D'autre part, la Commission de gestion est compétente s'agissant d'interroger l'Exécutif sur des points spécifiques relatifs aux liens avec des entités régionales et intercommunales.

Enfin, la Municipalité suggère que des informations sur l'état des affaires régionales et intercommunales soient communiquées aux membres de l'Organe délibérant par le biais de ses propres représentants au sein de ces instances. Ainsi, la Commission pourrait, pour la constitution de son rapport annuel, prendre langue avec les représentants du Conseil communal siégeant dans les organes d'associations régionales et intercommunales en vue de fournir au plénum une synthèse des éléments pertinents qui y ont été traités, tout en respectant naturellement le secret de fonction. Cette démarche permettrait, du point de vue de la Municipalité, un sain équilibre entre les informations directement données par celle-ci à l'Organe délibérant et celles délivrées par les propres représentants du plénum à leurs collègues qui les ont délégués.

Mme Monique Weber remercie la Municipalité d'avoir précisé sa position. Elle pense qu'il n'y a pas de contradictions entre les propos de M. Charles Monod et les siens et qu'il s'agit de l'opportunité de partager des projets qui sont en cours de gestation et qui font régulièrement l'objet d'un préavis. La Commission n'ayant pas l'information, ne peut en débattre. Il y a donc tout de même une initiative qui doit être prise par la Municipalité pour donner l'information de base, afin que la Commission puisse en débattre, puis en faire rapport au Conseil. Elle ajoute qu'un autre aspect a été soulevé par un membre de la Commission ; celui de la situation des organes qui ont été mis en place à l'échelle intercommunale. Ces différents organes, soit des ententes, soit des associations de commune, ont leurs propres organes de finances, de gestion et leurs propres représentativités. Il lui semble donc que ce n'est pas le rôle d'une Commission tierce de venir interférer dans leurs fonctionnements. Elle pense que c'est une discussion complexe qu'il faudrait pouvoir mener en Commission avec la Municipalité, si cette dernière accepte de discuter de sa manière de voir les choses et sur le fonctionnement de la Commission.

M. Charles Monod répond que la Municipalité est à disposition pour aider la Commission à définir son processus de fonctionnement, mais que ce n'est pas à elle d'en rédiger le rapport. Il ajoute qu'il ne pense pas qu'il y ait de problème à ce que soit rapportés les propos tenus au sein de ces conseil intercommunaux auprès de la Commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Ce rapport ne contenant pas de conclusions, il n'est pas nécessaire de procéder au vote.

6. Réponses municipales à des postulats, motions, interpellations.

[Motion de la Conseillère Alessandra Silauri - Étude sur les participations communales, le mode de délégation et de contrôle, le rôle, les représentants et les engagements financiers - Réponse municipale](#)

Le président rappelle que le Conseil avait confié cette motion à une Commission de prise en charge, dont il avait accepté, lors de la séance du 1 novembre 2021, la proposition de renvoi à la Municipalité

Le président ouvre la discussion.

Mme Alessandra Silauri remercie la Municipalité pour sa réponse très complète et structurée. Elle constate qu'il y a toujours un petit flou dans les rôles, bien qu'elle comprenne que cela fonctionne comme cela. Elle pense qu'il est difficile d'être gestionnaire et à la fois avoir le recul nécessaire pour porter un regard de surveillance. Elle pense que point pourrait être clarifié.

M. Jean-François Chapuisat, président de la Commission de prise en considération, explique que, celle-ci ne s'étant pas réunie, il ne peut s'exprimer en son nom, mais qu'à titre personnel, il remercie la Municipalité pour la qualité des informations transmises ; il encourage les présidents des Commissions des finances et de Gestion à participer activement aux assemblées générales des associations auxquelles ils sont invités.

Le président ouvre la discussion.

M. Ludovic Paschoud signale une erreur en page 4, concernant le Caveau des Vignerons. En effet, la Municipalité est simple membre et non membre du comité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité.

[Postulat du Conseiller Eugène Chollet - Amélioration esthétique du giratoire Landar-rte des Monts-de-Lavaux RC773 - Réponse municipale](#)

Le président ouvre la discussion.

M. Eugène Chollet annonce être satisfait de la réponse et remercie M. Etienne Blanc, ainsi que le Service des travaux et se réjouit de découvrir ces futures réalisations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.
La réponse est acceptée à l'unanimité.

[Interpellation de la Conseillère Monique Weber - Aménagement du territoire, y a-t-il péril en la demeure ? - Réponse écrite municipale](#)

Le président ouvre la discussion.

Mme Monique Weber remercie la Municipalité pour sa réponse écrite, ce qui était préférable au vu de la technicité du sujet, ainsi que pour la qualité des informations reçues. La Municipalité dit ne pas partager les inquiétudes, car elle dispose d'informations que nous n'avions pas. Les éléments nouveaux apparus depuis lors, sont en effet de nature rassurante. Elle pense qu'il est important, lors de sujets d'actualité qui durent si longtemps, que l'information circule et non qu'elle soit fournie au dernier moment, à savoir celui de l'adoption du préavis. En conclusion, elle souhaite que la Municipalité continue à informer le Conseil régulièrement jusqu'à la fin du processus et qu'elle fasse preuve d'une vigilance permanente pour protéger la biodiversité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président rappelle que l'art. 90 al. 5 du règlement du Conseil demande que le Conseil se positionne quant à une éventuelle résolution suite à réponse à une interpellation.

Il procède au vote : l'adoption d'une résolution est rejetée à l'unanimité moins 5 abstentions.

7. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 4 (anciennement 3) de l'ordre du jour

Le président rappelle en préambule que le Conseil discute de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

Il rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une commission de prise en considération si 5 conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

M. Jean-François Chapuisat présente son postulat intitulé « Le parking de la Possession au service des Lutriens, aujourd'hui et demain. »

https://www.lutry.ch/fileadmin/user_upload/conseil_communal/motions_postulats/Lutry_postulat_8.05.2023_Chapuisat_parking.pdf

Le président ouvre la discussion.

M. Vincent Arlettaz remercie M. Jean-François Chapuisat pour son postulat et pour en avoir fait part préalablement aux groupes. Il souhaite faire part de trois sentiments contrastés. Le premier est qu'il est heureux de voir une préoccupation, qu'il rejoint volontiers, sur le fait que les transports individuels font encore partie de la mobilité aujourd'hui et probablement encore à brève échéance. Il ne peut que soutenir cet avis, même s'il n'est pas nécessairement d'accord avec les exemples cités, mais ne serait-ce que pour ce point, et partageant la problématique, il votera le renvoi de ce préavis. Le deuxième point est qu'il est fait référence aux habitants du Bourg en particulier, alors que la commune ne se résume pas au Bourg. Le parking de la Possession ne sert pas qu'aux habitants du Bourg, mais bien à ceux de toute la commune de Lutry. Il formule le vœu, que la Municipalité, dans sa réponse, tienne compte de l'ensemble des habitants de la commune qui contribuent de la même manière et que la réponse soit équitable sur ce point. Troisièmement, il y a une problématique de stationnement qui ne se résume pas au parking de la Possession ou à la construction d'un nouveau collège, et la solution passe probablement par la construction d'un nombre significatif de places de parc. Il espère qu'à ce moment-là, il y aura un large soutien non seulement au sein du Conseil, mais également, le cas échéant, de la population.

M. Patrick Sutter comprend les inquiétudes quant à la problématique de parcage à Lutry sur laquelle se penche déjà la Municipalité. Il rappelle que la construction du nouveau collège prendra du temps et qu'il lui semble prématuré de trouver des solutions maintenant. Il ajoute que ce postulat sera examiné s'il est renvoyé à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté à l'unanimité moins 7 non et 12 abstentions.

M. Guy Minder présente le postulat intitulé « Améliorons la sécurité des cyclistes ».

https://www.lutry.ch/fileadmin/user_upload/conseil_communal/motions_postulats/Lutry_postulat_8.05.2023_Coderey_Minder_pistes_cyclables.pdf

Le président ouvre la discussion.

M. Grégory Coderey remercie M. Guy Minder de l'avoir associé à ce postulat. Les différents groupes politiques peuvent donc partager, échanger et porter des idées ensemble devant le Conseil. Ce postulat a été communiqué aux différents groupes et, au vu des réactions sur le fait d'avoir imaginé une mixité sur les trottoirs pour les cyclistes et les piétons, et afin d'avancer sur cette thématique, cet aspect spécifique a été retiré du texte final présenté ce soir.

M. Patrick Sutter remercie M. Guy Minder pour son postulat. Il a un certain nombre d'éléments techniques à transmettre, mais pense qu'une réponse écrite sera plus adaptée si ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté à l'unanimité moins 14 non et 11 abstentions.

M. Charles Chevalley présente le postulat intitulé « Pour que la commune offre un abonnement ½ tarif aux Lutriennes et Lutriens l'année de leurs 18 ans ».

Le président ouvre la discussion.

M. Olivier Rodieux explique que par usage et par courtoisie, il est apprécié de recevoir les postulats avant les séances de groupe. Il croit que seul le parti socialiste et indépendant de gauche a eu l'occasion d'en discuter, contrairement aux autres groupes. C'est pourquoi il demande au postulant de bien vouloir reporter la discussion sur ce postulat à la prochaine séance, sinon il invoquera l'article 107 du règlement du Conseil.

M. Denis Aguet regrette cet argument. En effet, aucune règle écrite ne stipule que les postulats doivent être envoyés avant les séances de groupe ; néanmoins M. Charles Chevalley a informé les chefs de groupe par mail jeudi dernier. Il propose donc que ce postulat soit traité ce soir.

M. Guy Minder pense que l'objet de ce postulat est relativement simple et ne devrait pas susciter de grand débat ; le Conseil devrait se montrer plus flexible et voter ce postulat.

M. Olivier Rodieux ne souhaitant pas débattre plus longtemps sur la forme, demande l'application de l'article 107 du règlement du Conseil.

Le président procède au vote sur l'application de l'article 107 du règlement du Conseil. Les 31 voix en faveur d'un renvoi étant supérieures au 1/5^e des membres présents, la discussion et votation du postulat sont renvoyés au prochain Conseil.

M. Charles Chevalley tient à ajouter qu'il a essayé de trouver le meilleur compromis afin que la prochaine séance ne soit pas trop longue, et il est désolé que cette approche n'ait pas convenu.

8. Élection d'un membre à la commission consultative en matière d'urbanisme

Mme Julie Clerc ayant annoncé sa démission de la Commission consultative en matière d'urbanisme, le Conseil doit nommer son remplaçant.

M. Olivier Rodieux propose la candidature de **M. Patrick Aeby**.

M. Patrick Aeby est élu à l'unanimité.

9. Élection d'un membre au conseil intercommunal de l'APOL

Au vu de la démission du Conseiller **Vincent Hofer**, membre du Conseil intercommunal de l'APOL, le Conseil doit nommer son remplaçant.

M. Ludovic Paschoud propose la candidature de **M. Jean-François Chapuisat**.

M. Jean-François Chapuisat est élu à l'unanimité.

10. Communications municipales

Le Conseil a reçu la communication 671/2023 de la part de la Municipalité intitulée [Aménagement d'une zone 30 km/h dans le secteur de Converney.](#)

Le président ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée.

Par ailleurs, le Conseil a reçu la communication 672/2023 de la part de la Municipalité intitulée [Comptes et résultats financiers 2022.](#)

Le président ouvre la discussion.

Mme Rose-Marie Notz mentionne qu'au vu du contexte et des perspectives, le Conseil pourrait être amené à relever le taux d'imposition dans le futur.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Enfin, **M. Charles Monod** rappelle que la sortie quinquennale du Conseil communal aura lieu le samedi 17 juin et que les détails vont suivre par courrier.

11. Interpellations, questions et divers

Mme Elodie Gysler-Buchheim souhaite des précisions quant à la zone 30 km/h dans la zone Pontfilet-Brulées prévue depuis 2 ans déjà.

M. Patrick Sutter informe que cette zone devrait être mise en place d'ici à l'été.

M. Pierre Bonjour trouve indispensable de proposer une solution provisoire pour les cyclistes sur la RC 780, sachant que celle-ci ne sera pas modifiée durant les 2 prochaines années. Il formule ainsi l'interpellation suivante : «La Municipalité est invitée à proposer sans délai un projet de création d'une bande cyclable dans les 2 sens sur la RC 780 et à le soumettre à l'Etat pour obtenir rapidement sa validation.»

Le président rappelle qu'une interpellation, selon l'art 90 al 3 du règlement communal nécessite le soutien de 5 Conseillers pour être débattue ; il constate visuellement un large multiple de 5 Conseillers favorables au sein de l'assemblée.

M. Cédric Alber intervient, mentionnant qu'il ne s'agit pas là d'une interpellation, mais plutôt d'un postulat ou d'une motion touchant à un point précis de compétence municipale.

Le président rappelle l'article 90 qui dit qu'une interpellation doit porter « *sur un fait de son administration* » .

M. Vincent Arlettaz pense que la proposition telle que formulée correspond à un postulat. Alternativement son auteur pourrait la transformer en simple question ou vœux.

M. Pierre Bonjour indique que «le fait est que la Municipalité n'a strictement rien fait ! »

M. Denis Aguet pense qu'un vœux aurait l'avantage de recevoir un rapide réponse.

M. Pierre Bonjour accepte de transformer son interpellation en vœux.

M. Dominique Roulet relate avoir été contacté par les parents, domiciliés à Paudex, d'un élève enclassé à Lutry. Il souhaite des clarifications quant à l'art. 3 al. 4, let a. du règlement des transports scolaires qui ne permet pas la prise en charge des élèves domiciliés hors de la commune et savoir si des dérogations sont possibles.

M. Patrick Sutter explique que ces parents ont déjà contacté les services et il répète ce soir la réponse transmise : les transports sont déjà bien occupés et le règlement a des bonnes raisons d'être rédigé tel qu'il l'est et se doit d'être appliqué de façon claire et stricte ; notamment car l'autorisation de transport délivrée par le canton est spécifiquement limitée aux élèves de la commune. La Municipalité peut néanmoins, dans des cas médicaux notamment, accorder des dérogations à durée déterminée. Dans le cas particulier, il n'a pas été estimé qu'une dérogation était appropriée.

M. Dominique Roulet réitère néanmoins le souhait d'un tel transport si la capacité des bus le permet.

M. Ludovic Paschoud souhaite questionner les possibilités d'aménagements temporaires de circulation engendrés par les travaux dans la partie Est du Bourg à la Rue Friporte.

M. Patrick Sutter indique qu'il répondra rapidement à l'intéressé, sachant que les travaux débutent le 12 mai.

M. Fabrice Rod relaie le fait que les places de parking de l'épicerie de la Croix sont régulièrement occupées par les visiteurs du tennis voisin. Il encourage la Municipalité à soutenir le tenancier pour traiter le problème.

M. Denis Richter interroge la Municipalité quant au prix élevé de l'électricité à Lutry, tel que l'a relevé récemment la presse locale. Il souhaite savoir s'il y a espoir d'une baisse prochaine et par ailleurs quels sont les soutiens pour aider les Lutriens à produire leur propre courant.

M. Charles Monod relève que le prix de l'électricité reflète son coût d'achat, élevé récemment au vu du contexte. Les tarifs 2024, soumis à la procédure passant par l'ElCom, le « surveillant des prix », seront communiqués plus tard dans l'année. Concernant le soutien aux producteurs d'énergie photovoltaïque, il mentionne que les services industriels ont récemment doublé le tarif, rendant cette production tout à fait attractive.

M. Corinne Jayet revient sur le sujet des poubelles de tri, indiquant que certaines ne sont pas à proximité des poubelles à déchets « standard, incinérables », ce qui pourrait péjorer le tri.

M. Etienne Blanc confirme que le problème est identifié en ce qui concerne celle du « point I »; une poubelle standard sera prochainement posée.

Mme Valérie Dormenval revient sur le courrier de Mme Isabelle Horner et souhaite savoir si la commune envisage rejoindre l'initiative de Pro Natura

M. Etienne Blanc répond que la commune va dans ce sens, même sans avoir de label ni faire de communication particulière ; elle fait appel à un conseiller en environnement, notamment pour passer le domaine viticole en bio et limiter les produits de traitement utilisés par les jardiniers.

M. Ludovic Paschoud relate une altercation avec un automobiliste roulant à contresens sur la Grand-Rue samedi 6 mai. Ce conducteur suivait les indications d'un plan de circulation temporaire émis dans le cadre du Vide-Grenier. Il souhaite savoir pourquoi un tel plan a été mis en place, avec les dangers que cela comporte dans les étroites rues du bourg.

M. Charles Monod répond à chaud qu'il semble peu probable qu'un tel plan soit officiel, mais la Municipalité va étudier et répondre.

M. Jeremy La Scala mentionne avoir été surpris de lire que l'offre d'emploi du futur chef de service pour l'aménagement du territoire ne mentionne pas explicitement de compétences en termes d'énergies.

M. Charles Monod répond qu'un autre poste est ouvert, pour un délégué à l'énergie ; celui-ci exigeant bien sûr de telles compétences.

Mme Emilie Hassenstein souhaite revenir sur les travaux de la rue Friporte et notamment les impacts sur les places de parking mises hors service durant les travaux.

M. Patrick Sutter confirme que ces places seront effectivement supprimées durant les 2 mois de travaux.

Enfin, le président rappelle qu'une verrée est organisée à l'issue du Conseil pour remplacer l'apéritif manqué de Noël ; il remercie MM. Eric Ceppi et Marc Vuitel pour leur service à cette heure tardive.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h47

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Wolfensberger



Le secrétaire-suppléant


Jean-François Chapuisat